

# LA FORMATION ET LES STAGES

## La formation

L'institut de formation des auxiliaires de puériculture accueille 20 élèves sur concours d'entrée. La rentrée a lieu la première semaine du mois de septembre.

L'ensemble de la formation comprend 41 semaines soit 1 435 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, réparties comme suit :

- Enseignement en institut de formation : 17 semaines, soit 595 heures,
- Enseignement en stage clinique : 24 semaines, soit 840 heures.

## Les stages

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. L'enseignement en institut de formation et les stages cliniques sont organisés sur la base de 35 heures par semaine. L'enseignement en institut de formation comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des séances d'apprentissage pratiques et gestuels.

### 8 modules d'enseignement théorique :

- Module 1 : L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne,
- Module 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie,
- Module 3 : Les soins à l'enfant,
- Module 4 : Ergonomie,
- Module 5 : Relation-Communication,
- Module 6 : Hygiène des locaux,
- Module 7 : Transmission des informations,
- Module 8 : Organisation du travail.

L'enseignement dispensé, notamment dans les domaines de la biologie humaine, des sciences humaines et sociales et de l'étude des pathologies, vise à l'acquisition des connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

Les enseignements sont assurés par les infirmiers enseignants permanents de l'institut et des intervenants extérieurs. Pour ces derniers, les équipes pédagogiques privilégieront le recrutement de professionnels exerçant dans le secteur sanitaire ou social.

Stages réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Un stage en service de maternité,
- Un stage en établissement ou service accueillant des enfants malades,
- Deux stages en structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans,
- Un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'Aide sociale à l'enfance,
- Un stage optionnel.

Les stages cliniques sont organisés par les instituts de formation en collaboration avec les structures d'accueil. Ils constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils s'effectuent dans des secteurs d'activités hospitaliers ou extra-hospitaliers, au sein de structures bénéficiant d'un encadrement par un professionnel médical, paramédical ou un travailleur social. Cet encadrement est assuré par du personnel diplômé, qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction.